

nommant le Camarade VILON GUEZO Romain
Directeur Général et le Camarade N° PO
KOUAGOU Michel Agent Comptable de l'Of-
fice Béninois de Sécurité Sociale.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 26 octobre 1972 ;
VU le décret N°76-26 du 30 janvier 1976, portant formation du Gouvernement;
VU le décret N°76-46 du 19 février 1976, déterminant les services rattachés
à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres
du Gouvernement ;
VU l'ordonnance N°76-6 du 26 janvier 1976, portant dénomination des sociétés
d'Etat et d'économie mixte, des établissements publics à caractère indus-
triel, commercial, social ou administratif et autres institutions de
l'Etat ;
VU l'ordonnance N°73-3 du 17 janvier 1973, portant création et organisation
de l'Office Béninois de Sécurité Sociale et les textes modificatifs sub-
séquents ;
VU l'ordonnance N°75-21 du 24 mars 1975, fixant la composition du Cabinet
du Président de la République et la structure des ministères, notamment
son article 15 ;
VU le décret N°75-79 du 1er avril 1975, portant nomination des membres du
Cabinet du Président de la République, des Directeurs Généraux et direc-
teurs dans les ministères, notamment son article 12 ;
Sur proposition du Président du Comité Central du Parti ;
Le Conseil des Ministres entendu,

DECRETE :

ARTICLE 1er - Le Camarade VILON GUEZO Romain, précédemment Directeur Général
Adjoint, est nommé Directeur Général de l'Office Béninois de Sécurité Sociale.

ARTICLE 2 - Le Camarade N°PO KOUAGOU Michel, Inspecteur du Trésor, est nommé
Agent Comptable de l'Office Béninois de Sécurité Sociale.

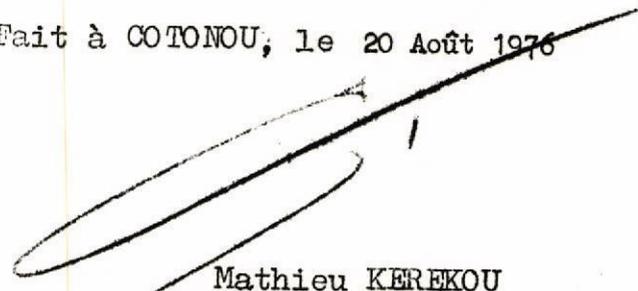
ARTICLE 3 - Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures con-
traires et qui aura effet pour compter de la date de prise de fonction des
intéressés, sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 20 Août 1976

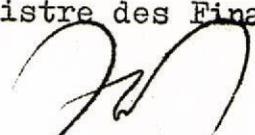
par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Le Ministre de la Fonction
Publique et du Travail,
par intérim,


Issifou BOURAIMA


Mathieu KEREKOU

Le Ministre des Finances,


Isidore AMOUSSOU

.../...

Ampliatiions: PR 8 CS 6 CNR 4 MEPT 6 autres ministères 14 SGG 4
SPD 2 OBSS 4 Intéressés 2 DP 4 DPE-DGAJL-INSAE 6 IAA-DCCT-IF 3
ONEPI-Gde Chanc.-DB-DCF-Solde 5 Trésor 4 DI 4 JORPB 1